

Plainte d UFC Que Choisir contre Stéphane Lhomme Convocation pour une 1ère mise en examen

Bonjour à toutes et tous,

me voilà donc convoqué pour **une première mise en examen** (cf ci-dessous) suite à la plainte du chargé de mission d'UFC-QueChoisir, le dénommé Nicolas Mouchnino, le type qui raconte partout qu' "on ne peut pas refuser le linky."

Suivront très probablement **deux autres mises en examen** pour la plainte de la "journaliste" (c'est un bien grand mot) de l'UFC-QC Elisabeth Chesnais, puis la plainte de l'UFC-QC en tant que telle.

Ces gens me convoquent tranquillement à Paris sans me payer les billets de train et sans se préoccuper du coût pour le smicard que je suis. Cela démultiplie ma colère contre cette multinationale qui fait du business au lieu de protéger les consommateurs (ce qui est sa mission théorique).

A suivre
Stéphane Lhomme

NB : nul besoin de venir le 3 août, il s'agit seulement d'une convocation dans le bureau de la juge, il y aura par contre probablement une audience publique dans quelques mois...

COUR D'APPEL
DE PARIS

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE PARIS

CABINET DE
MME VIRGINIE VAN GEYTE
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

N° du Parquet : . 1706900012 .
N° Instruction : . 2224/17/39 .

CONVOCAION pour PREMIERE COMPARUTION

le juge d'instruction

à

M. LHOMME Stéphane
12 rue des pommiers
33490 ST MACAIRE

LETRE RECOMMANDEE ET LETTRE SIMPLE

Paris, le 19 Juillet 2017

Monsieur,

En application de l'article 80-2 du Code de Procédure Pénale, je vous informe que j'envisage votre mise en examen. A cette fin, je vous convoque pour procéder à votre première comparution, dans une information ouverte pour :

DIFFAMATION ENVERS UN PARTICULIER

D'AVOIR À PARIS EN JANVIER 2017, EN TOUT CAS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET DEPUIS TEMPS NON PRESCRIT, ÉTANT AUTEUR D'UN ARTICLE EST PARU SUR SON BLOG, DONT IL EST LE DIRECTEUR DE PUBLICATION, À L'ADRESSE [HTTP://REFUS.LINKY.GAZPAR.FREE.FR/LINKY-UFC-QUE-TRAHIR.HTM](http://REFUS.LINKY.GAZPAR.FREE.FR/LINKY-UFC-QUE-TRAHIR.HTM), INTITULÉ «LINKY: L'UFC-QUE-CHOISIR A ORGANISÉ SA PROPRE CORRUPTION ET TRAHIT LES CONSOMMATEURS» DIFFUSÉ SUR INTERNET DES ALLÉGATIONS OU IMPUTATIONS D'UN FAIT PORTANT ATTEINTE À L'HONNEUR OU À LA CONSIDÉRATION DE MONSIEUR NICOLAS MOUCHNINO EN L'ESPÈCE :

- "C'EST AINSI QUE LE DÉNOMMÉ NICOLAS MOUCHNINO, CHARGÉ DE MISSION ÉNERGIE-ENVIRONNEMENT À L'UFC, A ÉTÉ DÉPÊCHÉ DANS LES MÉDIAS POUR Y PRENDRE LA PLACE DES VRAIS OPPOSANTS ET PRÉTENDRE QUE « REFUSER LA POSE DE LINKY C'EST COURIR LE RISQUE DE VOIR SON ÉLECTRICITÉ COUPÉE ». CETTE MENACE, AVANCÉE PAR EXEMPLE SUR FRANCE INTER (2), DANS LE MONDE (3) ET À DE NOMBREUSES AUTRES REPRISES, EST TOUT À FAIT CONTESTABLE MAIS, QUAND BIEN MÊME SERAIT-ELLE EXACTE, ELLE AURAIT DÛ SUSCITER LA FUREUR DE L'UFC."

DÉLIT PRÉVU ET RÉPRIMÉ PAR LES ARTICLES 23, 29 AL 1 ET 32 AL 1 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881 en vertu d'un réquisitoire de M. le Procureur de la République en date du 08 Juin 2017.

Vous êtes convoqué le 03 Août 2017 à 10 heures 30 minutes.

à mon Cabinet sis au TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de Paris, 8/10 BOULEVARD DU PALAIS
75001 Paris, N°: 2-G-16

Vous devez vous présenter au 10, bld du Palais, 1 heure avant l'heure de la présente convocation puis vous adresser à l'accueil général de l'instruction situé escalier F - 2ème étage avant de vous rendre à mon cabinet.

TRÈS IMPORTANT

Vous avez le droit d'être assisté par un avocat.

Vous pouvez choisir l'avocat qui vous assistera ou demander qu'il vous en soit désigné un par le bâtonnier de l'ordre, parmi les avocats inscrits au barreau.

Vous devez me faire connaître votre choix dans les meilleurs délais.

le Vice-Président chargé de l'instruction
Mme Virginie VAN GEYTE

